

NOUVEAUX HORAIRES

Merci de bien vouloir noter que les horaires des déchèteries du SEMOCTOM vont changer à compter du Lundi 16 Mars 2020.

Suite à la validation de la charte du temps de travail par le Comité Syndical (19/12/2019), l'harmonisation des horaires d'ouverture des déchèteries a été étudiée.

Afin d'améliorer notre service, améliorer la fluidité, le tri et la communication auprès des habitants, les horaires changent et seront désormais les mêmes dans les 6 déchèteries (Béguey, Saint-Caprais, Saint-Léon, Saint-Loubès, Saint-Germain-du-Puch et Tresses).

Saison haute	Du 16 Mars au 14 Octobre
Lundi	13h30- 18h
Du Mardi au Samedi	9h-12h30 / 13h30- 18h
Saison basse	Du 15 octobre 15 Mars
Lundi	13h30- 17h
Du Mardi au Samedi	9h-12h30 / 13h30- 17h

RAPPEL SUR LES NOUVELLES REGLES D'ACCES :

Conditions d'accès pour les particuliers résidant sur le territoire du SEMOCTOM :

Nombre de visites, et poids inclus dans le service

25 passages par an (au lieu de 20) ET/OU 2500 kg maximum

- **La présentation du SEMOCODE est obligatoire pour accéder aux déchèteries**

CONTROLE D'ACCES, SEMOCODE : BILAN 2019

Avec plus de 300.000 visites/an et 250 kg/an/hab en 2018 (+36% en 10 ans), il était devenu nécessaire pour le syndicat d'évoluer vers de nouveaux outils pour l'aider à mieux gérer ses déchèteries, et c'est pour cela que le nombre de passages inclus a été limité à 20 en 2019.

Rappel des objectifs principaux du contrôle d'accès :

- Réguler la fréquentation sur site en fixant à 25 (20 dans un premier temps) passages annuels par foyer, le seuil de gratuité d'utilisation du service des déchèteries. (Un foyer moyen vient 6 fois par an en déchèterie).
- Interdiction de 2 déchèteries aux professionnels : Tresses et Saint-Loubès
- Rendre à l'agent de déchèterie son rôle de conseil au geste de tri.
- Faire prendre conscience de ce que l'on jette en limitant le poids des dépôts à 2500 kg par an et par foyer avant déclenchement de facturation, le SEMOCTOM veut faire prendre conscience aux déposants qu'ils doivent réduire leur production de déchets.

Bilan 2019 du contrôle d'accès :

1. **54 % des foyers du SEMOCTOM viennent en déchèterie, et 72,4 % des foyers sont aujourd'hui équipés du SEMOCODE.**
2. **Une plus grande fluidité des visites** : avec une baisse générale de fréquentation de 43 % et jusqu'à 59 %.
3. En moyenne, un foyer du SEMOCTOM vient 6,3 fois par an à la déchèterie et dépose 628,5 kg par an. **Seuls 2% ont dépassé le nombre de visites et de poids fixés en 2019.** C'est pourquoi les bornes ont été modifiées pour 2020, pour répondre aux remarques des habitants sans remorque mais avec une vigilance accrue sur les apports pour confirmer la volonté de faire changer les comportements.
4. **Coûts évités : 300 000 €**, grâce à la baisse des tonnages de 24 %.
5. **Développement durable** : l'augmentation de la demande en composteurs : + 30% par rapport à 2018.